

Outreau, Mourmelon, Fourniret, Bodein : des situations différentes mais des dysfonctionnements similaires qui mettent en cause l'efficacité du service de la justice et la responsabilité des magistrats et de l'institution judiciaire.

Décembre 2005

Madame, Monsieur le Député,

Je m'appelle Gil DENIS. Je suis le frère d'un des disparus de Mourmelon et je m'intéresse depuis 2003 aux dysfonctionnements de la justice et aux questions de responsabilité et d'évaluation de la justice et de ses représentants. J'ai pris en 2004 la présidence de l'association Victimes en Série.

Vous allez prochainement vous prononcer sur la création d'une commission d'enquête chargée de rechercher les causes des dysfonctionnements de la justice dans l'affaire dite d'Outreau et de formuler des propositions pour éviter leur renouvellement.

Au moment où le jugement en appel d'Outreau ne se traduit que par une seule condamnation, celle de la justice elle-même, je souhaite attirer votre attention sur l'intérêt pour cette commission de prendre en compte d'autres drames judiciaires récents comme les affaires des disparus de Mourmelon, des disparues de l'Yonne ou les cas de multirécidivistes comme Fourniret et Bodein et en tirer vraiment les enseignements.

Jusqu'à présent la justice ne l'a pas fait ou seulement de manière superficielle, pour répondre à la pression médiatique.

Quelles conclusions ont par exemple été réellement tirées de la condamnation de l'Etat pour faute lourde dans l'affaire des disparus de Mourmelon en janvier 2005 ?

Ceux qui connaissent ces dossiers savent qu'ils posent des questions très similaires pour des situations qui, dans des contextes très différents (dramatique erreur judiciaire collective à Outreau dans un cas, déni de justice et non-lieux erronés à Mourmelon), aboutissent néanmoins à des drames humains que la justice n'a pas su éviter ou réparer :

Au-delà explications simplificatrices (pression médiatique, émotion suscitée par l'affaire Dutroux, rôles des victimes), les vrais raisons imposent de se pencher sur un chantier beaucoup plus complexe : c'est en réalité une double réflexion sur, d'une part, la responsabilité des magistrats (et des experts qu'ils mandatent), et, d'autre part, l'évaluation de la qualité du fonctionnement judiciaire.

Peut-on accepter que cette évaluation ne soit assurée que par les pairs ? Croit-on qu'une institution sera suffisamment transparente pour aller jusqu'au bout de cette évaluation ? Pourquoi la possibilité d'action récursoire dont dispose le ministre de la justice n'a-t-elle jamais utilisée contre des magistrats, qui par leur faute personnelle, ont engagé la responsabilité de l'Etat ?

Cette question n'est pas nouvelle. Des associations comme VIES veulent vérifier que des réponses concrètes sont enfin apportées. Elles continueront à exercer leur rôle de vigilance lorsque la pression médiatique retombera.

Il est indispensable que ce problème difficile soit traité en cessant d'opposer droit des victimes et droit de la défense. VIES défend l'idée d'améliorer le droit des victimes sans remettre en cause la présomption d'innocence. VIES défend également l'idée qu'on peut concilier indépendance de la justice avec obligation de rendre des comptes sur la qualité. VIES voudrait contribuer à ce que le citoyen retrouve confiance en sa justice.

Je crois sincèrement qu'il est possible de trouver des solutions qui améliorent les choses sans remettre en cause les principaux fondements de notre justice.

Je me tiens à votre disposition pour apporter ma contribution à vos travaux ou répondre à vos questions. Je me permets de joindre à ce message une synthèse des attendus du jugement condamnant l'Etat pour faute lourde dans l'affaire des disparus de Mourmelon ainsi qu'un courrier envoyé récemment à plusieurs de vos collègues.

Si vous le souhaitez, je peux également vous communiquer une liste des questions et recommandations, qui constitue la base de travail actuelle de l'association Victimes en série pour améliorer le fonctionnement de la justice, en particulier dans le cas de séries criminelles.

En espérant que vous prendrez en compte ma requête, je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le Député, l'expression de mes meilleures salutations.

Gil DENIS

www.disparusdemourmelon.org

www.victimes-en-serie.org